



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
 DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
 CANTON D'OZOIR LA FERRIERE  
 COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération :**  
 D-07102022-2

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi sept octobre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire Mairie Annexe- Salle Rothschild, 24 Rue Jean Jaurès à FERRIERES EN BRIE, sous la présidence de Madame MUNCH Mireille, Le Maire.

**Nombre de conseillers  
 en exercice : 23**

**Date de convocation du :** 30 septembre 2022

**Présents : 19**

**Présents :** Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire

**Votants : 22**

**Objet :**

Formant la majorité des membres en exercice

**CAMG :**  
 Approbation de la modification des statuts de la Communauté de l'Agglomération de Marne et Gondoire

**Absent (s) représenté (s):** Monsieur CLARISSE Florian a donné pouvoir à Monsieur GOMES Thierry, Madame COQUILLE Sophie a donné pouvoir à Madame BELTRAMO Claire, Monsieur ATRIDE Edie a donné pouvoir à Monsieur ROI Mehdi

**Absent (s) excusé (s):**

**Absent (s) :** Monsieur CIGLAR Stéphane,

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Alain BOURDAUX est désigné pour remplir cette fonction

### Exposé de MADAME LE MAIRE,

Lors du bureau communautaire du lundi 30 mai 2022, un échange a eu lieu sur l'ajout de compétences supplémentaires définies librement aux statuts de Marne et Gondoire.

Ces compétences sont les suivantes :

➤ Sport de haut niveau :

L'octroi de subventions aux clubs situés sur le territoire de Marne et Gondoire évoluant à haut niveau (au sens ministériel pour le haut niveau individuel et au meilleur niveau national de la discipline pour le haut niveau par équipe)

- Participation financière aux missions locales bénéficiant aux communes du territoire de Marne et Gondoire
- Conduite d'étude dans le cadre de la mise en œuvre de politique contractuelle avec les partenaires (CAF, Pôle Emploi, etc.)
- Réalisation et mise en œuvre d'un schéma directeur des Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R)

### DÉLIBÉRATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales;

**VU** l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire en date du 30 mai 2022,

**VU** l'avis favorable majoritaire du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2022,

**ENTENDU** l'exposé de **MADAME LE MAIRE**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour :

**Pour 22** : Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré les jours, mois et an et susdits, suivent  
au registre les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Ferrières-en-Brie (Seine et Marne),  
Le 7 octobre 2022

Le Maire,



Mireille MUNCH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, 43, rue, Général DE Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **11 OCT. 2022**

et affichage du : **14 OCT. 2022**

Le Maire,



Mireille MUNCH